

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



Fiche signalétique du 27/7/2020, révision 6

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DURANCE HELMET PURIFIER

Code commercial: 8580

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Agent anti-poussière

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Arexons S.p.A.

via Antica di Cassano, 23, 20063

Cernusco sul Naviglio (MI), Italy

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

arexons@arexons.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Centro Antiveleni di Pavia IRCCS- Fondazione Maugeri tel. +39 (0)382 24444 (h24; it, en)

Centre Antipoisons Belge 070 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

centres Anti-poison Français: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Antigifcentrum Brussel: 80025500 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 10% - < 12.5% propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 0.1% - < 0.25% Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 (even numbered)-alkyldimethyl chlor

REACH No.: 01-2119970550-39, CAS: 68424-85-1, EC: 939-253-5

⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.

⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

8580/6

Page n. 2 de 11

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

Aucun

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

À anhydride carbonique

À poudre

mousse

Eau nébulisée.

Moyen d'extinction non recommandé:

Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

## Fiche de Données de Sécurité

### DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

- Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Conserver dans des récipient à fermeture hermétique, de préférence dans un lieu frais, loin des sources de chaleur et des rayons du soleil.  
Ne pas conserver ce matériau près de la nourriture et des boissons.  
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Stocker à des températures inférieures à 50°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Eviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0  
20101.11 - TWA: 983 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
20101.12 - TWA: 492 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0  
Travailleur professionnel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Travailleur professionnel: 500 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 89 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
- Valeurs limites d'exposition PNEC  
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0  
Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l  
Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/l  
Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l
- 8.2. Contrôles de l'exposition
- Protection des yeux:  
Lunettes avec protection latérale.  
Conforme à la norme EN 166
- Protection de la peau:  
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains:  
Gants en nitrile ou Viton.  
Conforme à la norme EN 374.
- Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :  
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun
- Contrôles techniques appropriés  
Aucun

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide sans couleur	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH :	7.59	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	37.5	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0,984 environ	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

#### 9.2. Autres informations

8580/6

Page n. 5 de 11

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

NA=non applicable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

DURANCE HELMET PURIFIER

##### a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

##### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de Données de Sécurité

### DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL(C) - Voie: Orale - Espèces: Lapin 480 mg/kg

Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 (even numbered)-alkyldimethyl chlor - CAS: 68424-85-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 426 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 400-2000 mg/kg

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 9640 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1800 mg/l - Durée h: 72

Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 (even numbered)-alkyldimethyl chlor - CAS: 68424-85-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues 670 µg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 5.9 ppb - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.28 ppm - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.025 mg/l - Durée h: 504

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: .10gg - %: 70

Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 (even numbered)-alkyldimethyl chlor - CAS: 68424-85-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: BIOGDG08 - Durée h: 28gg - %: 61

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

8580/6

Page n. 7 de 11

## Fiche de Données de Sécurité

### DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Récupérer si possible. Opérer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



#### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1987

IATA-UN Number: 1987

IMDG-UN Number: 1987

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: ALCOOLS, N.S.A.

ADR-Nom d'expédition: ALCOHOLS NAS (IPA, ETOH)

IATA-Shipping Name: ALCOOLS, N.S.A.

IMDG-Shipping Name: ALCOOLS, N.S.A.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

IMDG-Classe: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 274 601

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)

IATA-Passenger Aircraft: 355

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 366

IATA-S.P.: A3 A180

IATA-ERG: 3L

IMDG-EmS: F-E,  
S-D

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A

IMDG-Segregation: -

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

Limited Quantity: 5 L

Exempted Quantity: E1



# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



**PETRONAS**

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 10.01 %

Composés Organiques Volatils - COV = 100.05 g/Kg

Composés Organiques Volatils - COV = 98.35 g/l

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

# Fiche de Données de Sécurité

## DURANCE HELMET PURIFIER



H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**PETRONAS**

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Paragraphe(s) modifié(s) de la révision précédente:

- RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques
- RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se

## Fiche de Données de Sécurité DURANCE HELMET PURIFIER



réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.  
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NA:	Non applicable
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.